PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six à vingt heures et trente minutes, le 28 septembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) :

Absent(s) excusé(s) : Denis CHEVALIER (jusqu'à 20h45)

Secrétaire de séance : Yannick ROHAUT

Date de convocation :23/09/2026

Date d'affichage : 23/09/2026

Approbation du PV du 20 juillet 2026 :

Sur le point relatif à l'effacement des réseaux, Mme le Maire explique que les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. Le blocage vient essentiellement du fait que certains usagers doivent signer des conventions acceptant les travaux sur leur parcelle. Toutes les conventions n'ont pas encore été retournées. Il est également expliqué qu'une situation, en particulier, est plus délicate que les autres du fait d'une indivision entre la personne habitant la maison et ses héritiers. En effet, sur 8 d'entre eux 2 ne donnent pas de nouvelles. Mme le Maire précise que, lors de la dernière tranche, un couple d'usagers n'a pas voulu signer la convention ; de ce fait un poteau est resté en place rue de la judée.

Les élus s'accordent pour dire que cela est dommage d'autant plus que les usagers n'ont rien à débourser. Mme CHOQUET ajoute que ces travaux sont importants car plus sécurisants également en cas de tempête.

Les conseillers valident le PV à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance : Yannick ROHAUT est nommé secrétaire de séance.

1-Modification de deux postes :agent d'entretien et poste non permanent d'ATSEM

Vu l'actuel remaniement des plannings à la rentrée, il est nécessaire de modifier le temps de travail.

Ainsi, l'ATSEM s'est vu attribuer des heures de ménage à l'école ce qui amène son temps hebdomadaire annualisé à 31.26h/semaine au lieu de 24.57h/semaine.

De ce fait, ces heures doivent être retirées à l'agent d'entretien qui passe à 12h/semaine.

Mme le Maire demande au conseil de valider ces changements.

Mme le Maire explique que ces changements sont dus au fait que la nouvelle ATSEM souhaitait plus d'heures et que la nouvelle femme de ménage avait pris ce poste tardivement et en complément d'un autre. Il a donc paru normal de donner les heures de ménage de l'école à la personne recrutée en tant qu'ATSEM.

Le conseil, dans son ensemble, approuve ces changements.

2-Reconduction de la convention relative à la mise à disposition et à la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri

Etant donné que la communauté de communes a la charge de la gestion des ordures ménagères sur le territoire, il est nécessaire de signer une convention pour en établir les termes, c'est-à-dire : le nombre de bacs et le nombre de ramassages annuels.

La convention de fin 2023 arrivant à terme au 31/12/2026, il est nécessaire de la reconduire afin d'assurer le ramassage des ordures ménagères et du tri.

Voici les termes de la convention de 2023, modifiée fin 2024 :

Bacs OM (ordures ménagères): 1 RAMASSAGE HEBDOMADAIRE

ATELIER COMMUNAL : 3 bacs de 770L

ABRI DES FLOTS (camping-cars) : 8 bacs de 340L

ECOLE : 1 bac de 770L

MAIRIE : 1 bac de 770L

Bacs TRI : 1 RAMASSAGE HEBDOMADAIRE

PRESBYTERE :1 bacs de 240L

ECOLE : 1 bac de 770L

ABRI DES FLOTS : 8 bacs de 340L

ATELIER COMMUNAL : 1 bac de 770L

MAIRIE : 1 bac de 340L

La convention fixe également les prix de ce service avec un forfait par bac, taille de bac et nombre de ramassages hebdomadaires.

Les montants des redevances ont été les suivantes sur ces dernières années :

2024 : 11 687.60 euros soit :

7199.50 euros pour les bacs de la commune

4488 euros pour les bacs de l'aire de camping-cars

Suite à une première année de « rodage », la convention a été modifiée pour s'adapter aux besoins de la commune, le montant de la redevance a, par conséquence, légèrement évolué.

2025 : 11 921.25 euros soit :

7343.49 euros pour les bacs de la commune

4577.76 euros pour les bacs de l'aire de camping-cars

2026 : 11 921.25 euros soit :

7343.49 euros pour les bacs de la commune

4577.76 euros pour les bacs de l'aire de camping-cars

Mme le Maire propose au conseil de reconduire la convention en l'état, puisqu'elle correspond aux besoins de la commune.

Mme le Maire explique que tous les bacs ne sont pas utilisés à chaque fois et que l'année 2024 a servi de rodage. En effet, la commune avait, à l'origine, prévu deux passages par semaine en été, et il s'est avéré que cela n'était pas nécessaire. On est donc revenu à un passage hebdomadaire. Elle rappelle qu'en 2024, la redevance figurait sur la taxe foncière et que le changement de fonctionnement nécessitait un temps d'adaptation.

Mme le Maire ajoute que l'on a enlevé les bacs au cimetière.

Par ailleurs, il y avait quelques dépôts sauvages la première année mais qui sont beaucoup plus rares aujourd'hui.

M POTILLION demande si l'atelier communal a besoin de 3 grands bacs et Mme le Maire répond que oui mais surtout en cas de manifestations.

Mme DUPUY ajoute que l'on a baissé la quantité de déchets en ordures ménagères. Les associations qui utilisent la salle de l'abri des flots emportent par exemple leurs déchets.

M CHEVALIER rejoint la séance.

Mme le Maire présente les tarifs de la convention ainsi que les tarifs pour les professionnels.

M POTILLION signale qu'il y a un problème en termes de taille de bacs de tri. En effet, les bacs OM sont toujours plus vides que les bacs de tri qui sont toujours très pleins car trop petits. Il explique que cela n'incite pas à bien trier. Il ajoute que beaucoup de gens n'ont pas de poubelles adaptées à la taille de leur foyer. Mme le Maire répond qu'il est possible de contacter la communauté de communes pour changer de bacs afin d'en avoir des plus grands.

Il est également expliqué au conseil que, pour répondre à cette problématique, un changement dans les jours de collecte OM est en discussion à la communauté de communes.

Mme EON répond que le problème se situe davantage au niveau du tri.

Mme le Maire est d'accord avec ce constat et répond que la réflexion sera globale d'autant que beaucoup de communes demandent 1 passage hebdomadaire pour le tri.

M VETTIER intervient pour signaler qu'en termes de chiffres, la communauté de communes était au-dessus de la moyenne en production de déchets OM par rapport au reste du pays ; en revanche en termes de traitement des déchets les chiffres sont meilleurs que la moyenne nationale grâce au centre de traitement de TADEN (près de Dinan).

Mme le maire explique que les coûts de collecte augmentent et Mme CHOQUET répond que cela n'a rien d'étonnant notamment du fait de l'évolution du prix du carburant.

Les conseillers valident la convention.

3- Débat obligatoire sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Depuis le 1er janvier 2016, les employeurs du secteur privé **doivent** proposer une couverture complémentaire de santé collective à l'ensemble de leurs salariés.

Depuis 2011, les collectivités territoriales **ont également la possibilité** d'aider financièrement, leurs agents sur ce sujet.

Avec le décret 2022-581 en date du 20 avril 2022 les collectivités **ont maintenant l'obligation** de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents:

-En ce qui concerne la partie « prévoyance »(qui regroupe les risques liés aux incapacités, invalidités, décès ainsi qu'au maintien de salaire), les collectivités sont dans l'obligation de proposer une participation depuis le 1er janvier 2025 pour un montant minimal de 7€ bruts par mois par agent (moyenne nationale : 13 euros).

-En ce qui concerne la partie « santé » qui regroupe les risques liés aux maladies, à un accident ou à une maternité, la participation de la commune est obligatoire depuis le 1er janvier 2026 avec un montant minimum de 15 euros bruts mensuels.

Pour ces deux éléments la commune avait deux choix :

La labellisation : dans laquelle une participation est versée à chaque agent affilié à une des mutuelles agréées par l'état (plusieurs centaines de mutuelles).

La convention de participation : dans laquelle la commune adhère à une convention pour une durée de 6 ans avec le CDG ; celui-ci ayant mis en concurrence plusieurs mutuelles afin d'avoir des tarifs « groupés » et plus avantageux pour les agents. Ces derniers doivent donc adhérer à cette mutuelle pour recevoir la participation de la commune.

Pour la partie prévoyance, la commune du Vivier a choisi la convention de participation avec un montant de 10 euros bruts pour les agents qui choisiraient la mutuelle Territoria (mutuelle sélectionnée par le CDG). Aucun agent n'y a adhéré à ce jour.

Pour la partie santé, la commune du Vivier a choisi la labellisation pour un montant de 20 euros bruts mensuels. À ce jour, sur 9 agents, 3 bénéficient de la participation, 1 agent

pourrait en bénéficier mais n'a pas fourni le justificatif d'adhésion, 5 agents ne peuvent pas en bénéficier car leurs mutuelles ne sont pas labellisées.

Ces décisions ayant été prises lors du dernier mandat et suite aux dernières élections municipales, un débat est obligatoire au sein du nouveau conseil sur ces différents points.

Mme le Maire propose au conseil d'en discuter et de prendre acte de ces décisions.

Mme le Maire lit la note préparatoire et l'ensemble des conseillers prennent acte de ces éléments.

4- Travaux de rénovation de l'aire de camping-car

Après plusieurs signalements d'usagers, camping-car Park est venu constater début septembre que la borne de sortie pour les camping-cars était HS. En effet, depuis la fin août, les usagers sont obligés d'appeler le numéro du service client pour qu'on leur ouvre la barrière à distance car la borne qui permettait l'ouverture de la barrière en passant sa carte ne fonctionne plus.

Cette panne provoque des files de véhicules importantes le matin, car chaque camping-car doit appeler individuellement pour demander l'ouverture.

Par ailleurs, le bureau municipal a demandé à camping-car Park de faire une proposition pour remplacer la borne de service qui permet aux usagers de l'aire de se servir en eau et de vidanger leurs eaux usées. En effet cette borne date de la création de l'aire de camping-car ce qui implique qu'elle est inutilisable lorsque les températures sont négatives et que les robinets poussoirs se bloquent et se cassent régulièrement.

Deux devis sont demandés :

- Un devis qui comprend la borne de sortie et une borne de service neuve mais du même modèle que l'ancienne d'un montant de 33 184 euros HT soit 39 820.80 euros TTC
- Un devis en attente qui comprend la borne de sortie et une borne de service connectée avec un système antigel. La borne connectée permet uniquement aux détenteurs de la carte Camping-car park et d'un séjour dans l'aire, de s'approvisionner en eau.

Mme le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer le devis concernant la borne de sortie et de discuter du remplacement de la borne de service.

Mme le Maire lit la note et présente les devis au conseil.

Elle explique, concernant la borne de service, que le gel la met hors service 2 à 3 jours par an. Elle ajoute que la nouvelle borne permettrait d'avoir un système antigel ainsi qu'un moyen de limiter la consommation de l'eau aux usagers de l'aire.

En ce qui concerne la borne de sortie, un détecteur sera installé sur la barrière avec le nouveau modèle.

M POTILLION demande si la vidange des eaux usées est accessible à tous et Mme le Maire répond que oui mais pour les usagers de l'aire.

Il est demandé quelles sont les recettes de l'aire. Mme le Maire répond entre 50 et 60 000 euros par an mais il faut prendre en compte les charges pour un bénéfice net. Le bilan pour l'année 2025 sera envoyé aux conseillers avec le PV.

M POTILLION demande si la commune était obligée de passer par camping-car park pour l'achat et Mme le Maire répond que oui.

Des élus demandent ce qu'il en est de la fréquentation :

Sur la période du 1er janvier au 30 septembre :

	Nombre de nuitées	Taux de fréquentation moyen	Durée moyenne de séjour
2025	**6104**	**43%**	**1.43**
2026	**6421**	**45%**	**1.42**

M ROHAUT demande combien de temps le matériel est garanti : les équipements sont garantis pendant un an. Après cela, c'est notre contrat de maintenance qui couvre les équipements.

Le conseil, hormis M VETTIER qui vote contre, approuve le changement des bornes et autorise la signature du devis d'un montant de 38 244 € HT incluant une borne connectée.

Mme le maire précise que l'aire ne sera pas fermée lors des travaux.

Discussion autour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Celui du Vivier sur Mer date de 2011 et a été modifié 3 fois depuis : une fois en 2020, une seconde fois en 2022, puis en 2024.

Mme le Maire propose de remettre à jour la liste des professionnels, la liste des personnes isolées, mais également les élus référents.

Pour cela, le document a été envoyé aux conseillers avec la convocation pour relecture et remarques afin qu'il soit discuté puis adopté ultérieurement une fois modifié.

Mme le Maire présente le PCS qui est passé en revue.

Elle explique également qu'elle souhaiterait la rédaction d'un DICRIM c'est-à-dire d'un document de synthèse adressé aux usagers avec la marche à suivre en cas de catastrophe.

Un élu demande si la commune dispose d'un mégaphone et Mme le Maire répond qu'il faudra investir.

QUESTIONS DIVERSES :

-FETE DES 10 ANS DE LA MAISON DE LA BAIE ET FETE DU PORT : Un point est fait sur le déroulement du week-end . **Mme le Maire précise que c'était des belles manifestations avec des animations très bien faites.**

-CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Mme DUPUY fait le point sur le déroulement du concours. **Mme DUPUY explique qu'il y eu peu d'inscriptions.**

- **CONSEIL DES JEUNES :** Un point est fait sur l'activité du conseil des jeunes. **M MOTTES va organiser une réunion avec les membres de la commission afin de faire la promotion du conseil des jeunes et de recruter des nouveaux membres.**

-PLU : Au printemps, la commune a reçu un courrier des services de l'état nous intimant de procéder à la révision de notre nouveau PLU du fait de la non-conformité avec le SCOT. Après transmission de ce courrier à notre cabinet d'études OUEST AM, celui-ci nous a confirmé que nous n'avions pas à procéder à cette révision. En effet, les motifs évoqués (principalement la trop grande consommation d'espaces) ne sont pas modifiables, car ils sont liés à la délivrance de permis sur lesquels la commune n'a pas de prise. Il n'y aura donc pas de suite à ce courrier. **Les élus prennent acte de ces éléments.**

- EAUX DE BEAUFORT : mise en place du PCS (Plan de Crise Sécheresse). **Mme le maire explique qu'il va falloir faire attention à sa consommation d'eau si l'on veut éviter les coupures.**

- Fête des classes 6 : Les personnes nées une année qui se finit par 6 se retrouvent dimanche 25 octobre à 12h pour une photo souvenir sur les marches de la mairie. Un repas sera ensuite servi dans la salle polyvalente par le traiteur Tous à Table. Tout le monde peut venir.

- Permanences numériques : chaque premier lundi du mois, de 9h à 11h dans la salle de l'abri des flots par l'association La Passerelle. **Mme DUPUY précise qu'il ne s'agit pas de cours d'informatique mais plutôt d'aide et/ou dépannage.**

- Halloween : samedi 31 octobre à 14h. Organisé par la municipalité avec le soutien de l'APE. Nous avons besoin de bénévoles pour encadrer le défilé. **Mme le maire précise que le défilé part de l'abri des flots puis fait tout un parcours dans la commune, avant de se réunir dans la cour de l'école. Mme DUPUY précise qu'il y a beaucoup de monde et pas toujours de la commune. Elle demande également plus de personnes pour encadrer les enfants.**
- Fête du Sol Vivant : samedi 17 octobre, de 10h à 12h à la mairie. Organisé par Compost'tout et la communauté de communes. **Mme DUPUY explique qu'il y aura une vente de composteurs à bas prix.**
- APE : nouvelle présidente et don à l'école. **La nouvelle présidente de l'Association des Parents d'Elèves est Yasmina LAISNE. Mme BRIZARD annonce que l'association a reversé une belle somme à l'école pour financer les sorties de l'année.**

- Atelier Bien-être : réunion d'information vendredi 6 novembre à 10h dans la salle de l'abri des flots, suivie d'une série de 12 séances, chaque vendredi, de 10h à 12h. Les ateliers sont organisés dans le cadre du programme Pour Bien Vieillir Bretagne. **Mme DUPUY explique qu'il y aura entre 12 et 15 personnes et que c'est une prestation gratuite.**

LOTISSEMENTS : M POTILLION demande s'il y a du nouveau concernant les futurs lotissements. Mme le Maire répond qu'elle n'a pas de nouvelles à ce sujet, mais qu'il n'y a pas beaucoup de demandes.

RUE DU GROS ORME : Mme CHOQUET signale qu'il y a des camions et des tracteurs qui passent plusieurs fois par semaine malgré l'interdiction.

SENTIER DU STADE : M ROHAUT signale que le stade au sentier du stade a disparu. M VETTIER répond qu'il va aller voir.

PLACE DE L'EGLISE : M ROHAUT signale que 2 Mercedes ne bougent pas. Mme le Maire lui assure que c'est le cas.

Décisions prises au nom des délégations du conseil municipal au Maire depuis le 07 avril 2026

DATE	TYPE DE DECISION	OBJET
16 avril 2026	Signature devis POTIN TP de 11 564.00€ HT	Réfection voirie sentier du stade
17 avril 2026	Signature devis DIAZO de 560 € HT	Impression panneaux concours photos
17 avril 2026	Signature devis PF de la baie de 65 € HT	Repolissage d'une case de columbarium
17 avril 2026	*Concession de cimetière Carré 3 emplacement 323 pour 30 ans	Vente d'une concession
5 mai 2026	Concession de cimetière Carré 3 emplacement 327 pour 30 ans	Vente d'une concession
6 mai 2026	Alignement des parcelles B403 et B405 (petit pré)	**Arrêté d'alignement
7 mai 2026	Concession de cimetière Carré 2 emplacement 245 pour 50 ans	Vente d'une concession
20 mai 2026	Concession de cimetière Carré 6 emplacement 563 pour 30 ans	Vente d'une concession
21 mai 2026	Signature devis CDG de 103€ HT	Annonce ATSEM
25 mai 2026	Signature devis CARDIOUEST de 295 € HT	Contrôle et maintenance défibrillateur mairie
26 mai 2026	Signature devis WEELOGIC de 196 € HT *48 mois soit 9408 € HT	Location 4 PC de la mairie
15 juin 2026	Alignement de la parcelle B408 (petit pré)	Arrêté d'alignement
17 juin 2026	Signature devis HORIZON SIGNALISATION de 6054,93 € HT	Marquages au sol sur la commune
19 juin 2026	Signature devis Berger-Levrault de	Installation Berger-Levrault sur 2 PC de

	924 € HT	la mairie
23 juin 2026	Concession de cimetière Carré 2 emplacement 236 pour 30 ans	Vente d'une concession
02 juillet 2026	Signature devis HORIZON SIGNALISATION de 172.97 € HT	Complément Marquages au sol sur la commune
02 juillet 2026	Alignement de la parcelle B342 (3 rois)	Arrêté d'alignement
02 juillet 2026	Signature devis PAPAIL ET FILS de 141.20 €HT	Remplacement serrure du portail de l'école côté rue de la mairie
09 juillet 2026	Signature devis VEOLIA de 3274.25€ HT	Remplacement poteau incendie rue du Gros Orme
09 juillet 2026	Signature devis VEOLIA de 3395.70€ HT	Remplacement poteau incendie Chemin de la ville
09 juillet 2026	Case de columbarium 2 carré 8 case 10 pour 15 ans	Vente d'une concession
16 juillet 2026	Signature devis SETON de 246.01€ HT	Achat de panneaux anti-déjections canines
21 juillet 2026	Signature devis YESSS Electrique de 3722.38 € HT	Achat de 10 climatiseurs
31 juillet 2026	Signature devis CORNILLE-HAVARD de 1644 € HT	Remplacement du battant de la cloche n°1 de l'église
31 juillet 2026	Signature devis CORNILLE-HAVARD de 2140 € HT	Remplacement de l'horloge permettant la programmation des sonneries de cloches
4 août 2026	Droit de préemption non appliquée pour un commerce	Salon de coiffure place de l'église
18 août 2026	Signature devis MANUTAN de 450€HT	Achat de 10 chaises de cérémonie
03 septembre 2026	Alignement des parcelles C376 et C155 (Versaillaise)	Arrêté d'alignement
09 septembre 2026	Signature devis SFIC de 75.69 €	Achat de dalles de plafond
09 septembre 2026	Signature devis BELLOIR Fabrice de 455 € HT	Complément cage d'escalier pour les travaux des archives de la mairie
15 septembre 2026	Alignement de la parcelle D229 (judée)	Arrêté d'alignement
17 septembre 2026	Signature devis DECLIC de 1545.75€ HT	Achat de sacs à déjections canines
23 septembre 2026	Virement de crédit de 1231€ pour trop perçu de cotisations sociales	Virement du compte ***615232 au compte ****673

**concession de cimetière : acte par lequel la mairie autorise un usager à utiliser un emplacement dans un cimetière pour y enterrer un défunt ou y déposer des cendres*

***arrêté d'Alignement : arrêté qui atteste de la limite entre le domaine public et le domaine privé lors de la vente d'une parcelle*

****compte en dépenses de fonctionnement concernant les travaux sur les réseaux : aucune dépense sur ce compte au 23/09/2026 crédité de 8800€*

*****compte relatif à l'annulation de titres sur exercice antérieur : titres annulés en 2025 car cotisations remboursées 2 fois*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

-Prochain conseil à définir -

Pour Faire valoir ce que de droit,

Le 01/10/2026 à Le Vivier-sur-Mer

Carole CERVEAU,
Maire

Yannick ROHAUT
Secrétaire de séance